

COMMUNE DE PETIT-LANDAU

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PETIT-LANDAU
SEANCE DU 06/10/2020**

Sous la présidence de Madame Carole TALLEUX, Maire,

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19 h 30.

Présents (14) : Mesdames et Messieurs Carole TALLEUX, Maire, Jean-Marc GINDER, Christian BUTSCHA, Laetitia ORTSCHITT, Adjointes au Maire, Joseph CARNEMOLLA, Christine CARRERA, Stéphane ESSLINGER, Arnaud FLANDRE, Armand HEITZ, Didier KERN, Thomas MAUVAIS, Jean-Baptiste MEYER, Sandrine SCHNEIDER, Myriam WENDLING, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : ..”

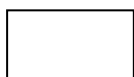
Absent non excusé : ..”

Ont donné procuration (1) : Alexandra STEMMELIN qui a donné procuration à Christian BUTSCHA.

En application de l'article L2121-15 du CGCT est désigné secrétaire de séance Stéphane ESSLINGER, conseiller municipal, assisté de Nicolas NUNNINGER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2020.
2. Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2019 / Point 5 : Vente parcelles cadastrées section 24 n°180 & 250 (vente terrain communal).
3. Désignation de représentants au sein de l'ADAUHR (1 titulaire + 1 suppléant).
4. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.
5. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.
6. Divers.



1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2020.

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2020 n'appelant pas d'observation est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

2. Retrait de la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2019 / Point 5 : Vente parcelles cadastrées section 24 n°180 & 250 (vente terrain communal).

Mme le Maire rappelle le projet d'urbanisation sur les parcelles cadastrées section 24 n°180 et 250 (surface totale : 30,81 ares) et appartenant à la Commune.

Le projet présenté par la société Sérénité Résidences consistant en la création de 12 logements a été présenté et approuvé par le Conseil Municipal en date du 3 novembre 2016. Le Conseil approuvant à cette occasion la vente du terrain au profit de la société pour un montant de 358 280,00 €.

La société Sérénité Résidences a déposé un permis de construire enregistré sous le n°PC 068 254 18 D0001, qui a été accordé par la Commune de Petit-Landau en date du 27 juillet 2018.

Le projet n'ayant pas rencontré le succès commercial escompté, l'aménageur a proposé un autre projet consistant en la création de 5 lots à bâtir. Le nouveau projet a été approuvé par décision du Conseil Municipal du 28 juin 2019. Délibération qui, en annulant la délibération du 3 novembre 2016, approuve la cession du terrain à la société Immo Pro pour un montant de 258 810 €. La société se chargeant de la création de la voirie d'accès commun à ses frais, puis de la vente des 5 parcelles. La voirie étant ensuite destinée à être rétrocédée à la Commune pour intégration dans le domaine public.

Le permis de construire PC 068 254 18 D0001, corolaire du premier projet, a été retiré à la demande de la société en date du 16 juillet 2019.

Pour le second projet, la société Sérénité Résidences a ensuite déposé une déclaration préalable de lotissements et autres divisions foncières en vue de construire enregistrée sous le n° DP 068 254 19 D0016 qui a été accordée par la Commune de Petit-Landau en date du 24 octobre 2019.

Suite aux rencontres entre Mme le Maire, les adjoints au Maire et M. Arnaud VLYM, représentant des sociétés Sérénité Résidence et Immo Pro, ce dernier a proposé un prix d'achat de 215 000,00 € pour atteindre l'équilibre financier du projet. Cette offre étant très en deçà de la proposition initiale votée par le Conseil Municipal, il a été convenu d'un commun accord de ne pas donner suite au projet. La société Immo pro s'étant engagée à transmettre à la Commune les coordonnées de 5 acheteurs ayant manifesté leur intérêt pour les parcelles à bâtir et à transférer la Déclaration Préalable DP 068 254 19 D0016 à la Commune de Petit-Landau.

VU les explications de Mme le Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2019 point n°5 transmise en Sous-Préfecture le 2 juillet 2019,

CONSIDERANT la dernière proposition financière d'achat du terrain à 215 000,00 présentée par M. Arnaud VLYM, représentant de la société Immo Pro en date du 3 septembre 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLINE L'OFFRE** de la société Immo Pro pour 215 000,00 €, soit bien en deçà du montant figurant dans la délibération du 25 juin 2019,



- **RETIRE** la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2019 « Point 5 de l'ordre du jour : Vente parcelles cadastrées section 24 n°180 & 250 », approuvant la vente des parcelles à la société IMMO PRO pour un montant de 258 810,00 €,
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente déclaration à l'aménageur et de la signature de tout document afférent.

Suite à accord avec Immo Pro, la déclaration préalable de division va être transférée au bénéfice de la Commune.

Le projet sera repris directement par la Commune, et se matérialisera vraisemblablement par le dépôt d'un permis d'aménager. Les cinq propriétaires qui s'étaient engagés avec Immo Pro seront contactés pour expliquer la démarche et connaître leur position et intention. Une priorité de vente leur sera garantie.

3. Désignation de représentants au sein de l'ADAUHR (1 titulaire + 1 suppléant).

L'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités haut-rhinoises à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale.

Mme le Maire rappelle que la Commune de Petit-Landau a adhéré à l'ADAUHR par délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 2016.

VU les statuts de l'ADAUHR,

VU la délibération du Conseil Municipal de Petit-Landau du 3 novembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **NOMME** Jean-Marc GINDER, titulaire, et Didier KERN, suppléant, en qualité de représentants de la Commune de Petit-Landau au Conseil d'Administration
- **CHARGE** Mme le Maire de notifier la présente délibération à l'ADAUHR et de tout document afférent,

4. Décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020.

Remplacement bras de fauche pour le tracteur, JF AGRI, 6 284,94 € TTC

Remplacement fenêtre foyer communal, Vitri Eclair, 26,80 € TTC.

Remplacement fenêtres salle polyvalente + local annexe église, Vitri Eclair, 402,60 € TTC.

Curage 1/5^{ème} réseau assainissement, ATIC nettoyage, 4 133,52 € TTC.

Fabrication plaque liste des maires de la Commune (couloir accueil mairie), WOOPX, 410,40 € TTC.

5. Documents d'urbanisme & droit de préemption urbain.

Mme le Maire rend compte des autorisations d'urbanisme instruites et en cours d'instruction.

Renonciation à exercer le droit de préemption urbain :

Néant.

Certificat d'urbanisme

Néant.



Déclaration préalable de travaux.

BRAUN Patrick, 3 rue des Vergers, clôture.

ALBANESI Jean, 14 rue du Moulin, Remplacement + agrandissement abri de jardin.

AUBRY Emmanuel, 3 rue du Moulin, carport.

LONG Frédéric, 4 rue des Vosges, pergola.

FREUND Barbara, 4 rue de l'Eglise, clôture.

ROLAIS Xavier, 13 rue Séger, extension maison (surélévation).

Permis de construire :

MENWEG Adrien & VONAU Nolwenn, construction d'une maison individuelle, rue des Pyrénées.

6. Divers.

Le transfert de la compétence eau potable à M2A devait devenir effectif au 1^{er} janvier 2021. L'agglomération n'étant techniquement pas prête, la compétence sera encore déléguée aux Communes et Syndicats, comme c'est le cas pour 2020. Des conventions seront mises en place pour fixer les modalités du transfert et soumises aux assemblées délibérantes en fin d'année.

La compétence assainissement basculera à M2A (qui elle-même la délèguera au SIVOM) au 1^{er} janvier 2021. La commune, dont les services ont la connaissance du réseau et son historique, assistera le SIVOM et interviendra également ponctuellement en cas de besoin en collaboration avec le SIVOM (faucardage STEP, suivi curage 1/5^{ème} du réseau par exemple). Didier KERN souligne que M2A deviendra de facto propriétaire de la station d'épuration et du réseau d'assainissement collectif.

Concernant le remplacement des portes de l'église, le Conseil Départemental a informé la commune qu'une subvention de 20 % du montant HT total des travaux a été attribuée à la Commune. Les travaux seront effectués par l'entreprise retenue avant la fin de l'année.

Cérémonie du 11 novembre : Madame le Maire propose, malgré les conditions sanitaires, de commémorer cette date importante pour le devoir de mémoire collectif. Elle propose de procéder au traditionnel dépôt de gerbe. Contact a été pris avec le Président de l'Association des Anciens Combattants. Elle réfléchit également à inviter M. VOGELPOHL, Maire de Bad Bellingen, pour déposer conjointement une gerbe en souvenir de toutes les victimes et en signe de réconciliation. Par contre, les enfants des écoles ne seront pas conviés et il n'y aura pas de verre de l'amitié organisé à la Maison Villageoise à l'issue de la cérémonie.

Christian BUTSCHA s'est rendu le mercredi 30 septembre à la réunion de bureau du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux du Haut-Rhin (Brigade Verte) à Meyenheim. Suite aux dernières élections municipales, le nouveau président du Syndicat est le Maire de HUSSEREN.

Les chiffres et faits marquants :

- 328 communes couvertes dans le Département,
- 60 Gardes champêtres,
- 12000 interventions (+ 10 % par an, principalement dépôts sauvages, incivilités ...).

Un spécialiste de la démoustication est intervenu lors de la réunion. Il a notamment évoqué la présence et la prolifération du moustique tigre dans le département. Petit-Landau est situé en plein dans le triangle de développement, entre l'aéroport, le port d'Ottmarsheim et l'autoport d'Illzach notamment. C'est la Commune qui est responsable de la lutte contre cet animal invasif. Il conviendra donc de communiquer et sensibiliser les habitants pour que les eaux stagnantes non couvertes (bassins naturels, pots de fleurs non vidés ...), lieu privilégié de développement du moustique, soient éliminées.

Laetitia ORTSCHITT informe que la Commission Fête et Cérémonie s'est réunie lundi 6 octobre. Le



repas des Séniors à la salle polyvalente est annulé compte tenu des conditions sanitaires actuelles. Mais pour ne pas oublier nos aînés, une distribution des repas à domicile sera effectuée par les membres du Conseil Municipal. Le restaurant « Les Clos des Sens » a proposé un menu de fête. Le vin sera également offert par la Commune.

Les écoles seront également mises à contribution pour insérer un bricolage ou un dessin dans le panier qui sera distribué.

Distribution qui aura lieu le samedi 12 décembre prochain.

Un concours des décorations de Noël sera mis en place. La Mairie sera également décorée, plus particulièrement les 11 fenêtres du 1^{er} étage. Certains membres du Conseil Municipal se proposent de participer à la réalisation de ces décorations.

Madame le Maire et Laetitia ORTSCHITT, Adjointe au Maire en charge des associations, ont rencontré Hubert MUNSCHY, responsable de l'association « les fous du piston ». Il a présenté son association et particulièrement la Fête de la Bielle qui, il l'espère, pourra se dérouler en 2021, et qui pourra être couplée avec la Fête de la Musique. Il a notamment évoqué le coût financier de la location des chapiteaux nécessaires à la bonne organisation des festivités, et a demandé si une aide financière de la Commune est envisageable. La Commune a demandé des devis pour permettre de chiffrer ce montant avant toute décision.

Stéphane ESSLINGER évoque le souci du radar pédagogique, relativement inefficace car n'enregistrant que les vitesses. Madame le Maire rencontrera prochainement l'adjudant LE DOUBLIC, référent sûreté départemental, pour évoquer ce sujet notamment.

Mme le Maire a évoqué le sujet carrefour rue de l'Ecole / rue de Normandie avec les gendarmes lors d'une de leur visite. Plusieurs solutions ont été évoquées pendant le dernier conseil municipal. Un miroir sera mis en place à titre d'essai pour améliorer la visibilité à ce carrefour très prochainement.

Un autre essai pour l'implantation d'un miroir se fera à l'angle de la rue de la Forêt Noire et de la rue du Moulin, où la visibilité est réduite.

Mme le Maire a rappelé aux enseignantes de l'école élémentaire de ne pas faire sortir les enfants par le grand portail. Les sorties en trottinettes se faisant en effet parfois très rapidement et directement sur la route. La directrice a pris note de la remarque et les enfants sortent à nouveau par le petit portillon.

Thomas MAUVAIS demande si le Forum M2A prévu le 12 octobre se tiendra bien. Mme le Maire informe que le courriel d'annulation suite aux conditions sanitaires lui est parvenu ce jour.

Concernant l'opération Haut Rhin Propre, il demande si une autre date a été prévue. Pas à ce jour. Jean-Marc GINDER propose de réaliser une opération « Petit-Landau propre », a minima le long de la RD 52. Les membres du Conseil Municipal s'y attèleront. Rendez-vous est fixé samedi 10 octobre au CTC/CPI.

Thomas MAUVAIS s'est rendu à la réunion du Syndicat Mixte de l'EHPAD les Molènes à Bantzenheim. Le nouveau président est le maire de Bantzenheim, Roland ONIMUS. Il y a actuellement 81 résidents. 27 décès sont survenus pendant la période du COVID, mais pas nécessairement liés à la maladie. 11 chambres sont en cours de rénovation. Les travaux ont pris du retard suite au COVID.

Armand HEITZ a constaté que le panneau clignotant « Attention école » a été enlevé en raison des travaux de l'impasse du Ruisseau. Il sera remis en place à l'issue des travaux.

Jean Marc GINDER a participé à la réunion de l'AURM. Cette première réunion d'après élection était principalement protocolaire et destinée à installer les nouveaux représentants et à l'élection du Président et des membres du Bureau.



Jean-Marc GINDER se rendra, le 12 octobre prochain, à la réunion COPIL RD 52 travaillant sur la déviation de la RD 52 suite au projet d'agrandissement d'Euroglas.

Rendez-vous a été pris avec une entreprise de peinture à l'école maternelle pour évaluer les travaux à effectuer pour la remise en état du mur suite aux dégâts occasionnés par la fuite d'eau.

Mardi 13 octobre à 9h30 se tiendra la réunion de lancement du projet pour la sécurisation du carrefour RD 468 - RD 57, à l'entrée ouest du village pour laquelle le cabinet BEREST a été mandaté.

Toujours mardi 13 octobre, les adjoints au Maire rencontreront la société VALOCIM intéressée par la location de l'antenne relais de téléphonie mobile au niveau du stade. Avec pour objectif une meilleure rémunération de la Commune.

Il a été porté à la connaissance de la Commune qu'une parcelle située Sentier des Meuniers est en vente. Jean-Marc GINDER rappelle que la viabilisation sera à la charge de la Commune en cas de demande de permis de construire sur le secteur.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réfection de la rue des Fleurs a été confiée à BEREST. Etant donné que la rue sera entièrement refaite et étant donné que la conduite d'eau est encore en fonte grise, le projet de réfection de celle-ci est à l'étude. Le montant des travaux est estimé à 117 000 € environ. M2A, en qualité de titulaire de la compétence eau, a été contacté. Si les travaux se font, le recours à l'emprunt sera nécessaire. Didier KERN informe qu'à minima les branchements devront être repris.

Le contrôle du paratonnerre de l'église a débouché sur des non-conformités. La société Sonorest interviendra prochainement pour un bilan complet de l'installation.

La séance est levée à 20h55.

